

Table des matières

SOMMAIRE	7
REMERCIEMENTS	9
INTRODUCTION	11
1. « Méthodologie »	12
2. ... « de la recherche »	14
3. ... « en droit international public »	15

PREMIÈRE PARTIE PRINCIPES FONDAMENTAUX

CHAPITRE I. – La diversité des méthodes scientifiques en droit international.	19
Section 1. – <i>La diversité des méthodes selon les sciences du droit</i> ..	21
A. Sciences et méthodes d'analyse du droit international ..	22
1. La technique juridique (ou dogmatique juridique) ..	23
2. La théorie (analytique) du droit	24
3. La philosophie du droit	26
4. La sociologie du droit	27
B. Questions transversales	29
1. Les éléments essentiels de distinction entre les quatre disciplines.	30
a) Le clivage relatif au caractère intérieur ou extérieur du critère de validité de l'énoncé scientifique.	30
b) Le clivage relatif à la vocation normative ou constatative de l'énoncé scientifique	34
2. La possibilité de réaliser une étude combinant deux ou plusieurs approches scientifiques différentes.	39
3. La liberté et la nécessité d'un choix entre différentes approches scientifiques	42

Section 2. – <i>La diversité des méthodes selon les courants théoriques</i>	45
A. Volontarisme et objectivisme: des approches théoriques différentes, des méthodes distinctes	46
1. Le clivage théorique entre volontarisme et objectivisme	46
a) Le volontarisme	46
b) L'objectivisme	48
2. Méthode volontariste, méthode objectiviste	51
B. Approche formaliste et approche critique: des théories différentes, des méthodes distinctes	57
1. Le clivage théorique entre approche formaliste et approche critique	57
a) L'approche formaliste	57
b) L'approche critique	59
2. Méthode formaliste, méthode critique	62
C. Approche idéaliste et approche réaliste: des théories différentes, des méthodes distinctes	68
1. Le clivage théorique entre approche idéaliste et approche réaliste	68
a) L'approche idéaliste	69
b) L'approche réaliste	73
2. Méthode idéaliste, méthode réaliste?	76
Conclusion	80
CHAPITRE II. – Les principes fondamentaux communs à diverses méthodes scientifiques en droit international	85
Section 1. – <i>La construction d'un sujet d'étude</i>	86
A. L'importance de la construction d'un sujet d'étude	88
1. Le construit et le donné dans l'élaboration du sujet ou de l'objet d'étude	88
2. Les graves défauts méthodologiques générés par une insuffisance dans la délimitation du sujet	93
3. La prise en compte de cas particuliers pour la construction du sujet	96
a) L'hypothèse d'une étude visant à définir un concept: le cas de la « définition provisoire »	97
b) L'hypothèse d'une étude portant sur des outils théoriques d'analyse	98
B. Les modalités de la construction du sujet	100
1. La délimitation de l'objet de l'étude	101
2. La sélection des outils théoriques mobilisés	104
3. La formulation d'une problématique ou d'une hypothèse de travail	108
4. La délimitation d'un matériau de recherche	113
Section 2. – <i>Le traitement du sujet de l'étude</i>	118
A. Le principe de la « neutralité axiologique »	118
B. La formulation d'énoncés référencés	127
1. Sources directes et sources indirectes	128
2. La quantité et la variété des sources	132
3. La précision des sources	133

DEUXIÈME PARTIE
REGLES SPECIFIQUES DE METHODOLOGIE
EN DROIT INTERNATIONAL

CHAPITRE III. – Les problèmes méthodologiques spécifiques relatifs à la recherche des sources formelles du droit international	137
Section 1. – <i>Les problèmes méthodologiques relatifs au droit des traités</i>	138
A. L'accès aux sources conventionnelles	139
B. L'utilisation des sources conventionnelles	142
1. S'agit-il bien d'un traité?	142
2. Le traité est-il entré en vigueur dans l'ordre juridique international?	145
3. Le ou les Etats auxquels on pense opposer le traité sont-ils parties au traité?	145
4. Des réserves au traité ont-elles été valablement émises par ces Etats?	146
5. Des objections à ces réserves ont-elles été émises par d'autres Etats?	148
Section 2. – <i>Les problèmes méthodologiques relatifs au droit coutumier</i>	149
A. Les difficultés liées à l'établissement d'une règle coutumière	149
1. Les difficultés relatives à l'établissement de la pratique	150
2. Les difficultés relatives à l'établissement de l' <i>opinio juris sive necessitatis</i>	154
B. Les sources documentaires pertinentes en vue de l'établissement d'une règle coutumière	161
1. Les résolutions d'organisations internationales	162
2. Les traités non applicables à titre conventionnel	165
3. Les travaux de la Commission du droit international	167
4. Les autres documents établissant la position officielle des Etats	169
5. La jurisprudence comme élément de preuve de l'existence d'une règle coutumière	174
6. La doctrine comme élément de preuve de l'existence d'une règle coutumière	176
Section 3. – <i>Les problèmes méthodologiques relatifs à d'autres sources de droit international</i>	178
A. Les engagements unilatéraux	178
B. Les décisions obligatoires des organisations internationales	184
C. Les « principes généraux de droit »	186
D. L'équité	192
E. La jurisprudence	197
F. La doctrine	203
Conclusion	206

CHAPITRE IV. – Les problèmes méthodologiques spécifiques relatifs à l'application des règles juridiques.	209
Section 1. – <i>Les problèmes méthodologiques liés à l'interprétation du droit.</i>	210
A. Les problèmes méthodologiques généraux liés au processus d'interprétation.	211
1. La place et l'importance de l'interprétation dans le raisonnement scientifique	212
2. L'articulation générale des principes d'interprétation repris dans la Convention de Vienne	217
B. Les problèmes méthodologiques liés à chacun des moyens d'interprétation	221
1. Les moyens d'interprétation repris à l'article 31 de la Convention de Vienne.	222
a) Le texte de la disposition interprétée (article 31, par. 1 et 4).	222
b) La prise en compte du « contexte » (article 31, par. 2)	226
c) La prise en compte du contexte élargi (article 31, par. 3 c)	228
d) La prise en compte d'un accord interprétatif ultérieur (article 31, par. 3a) et b)	229
e) La prise en compte de l'objet et du but du traité.	234
f) L'exigence d'une interprétation « de bonne foi »	239
2. Les moyens complémentaires d'interprétation.	239
a) Les conditions dans lesquelles le recours aux moyens complémentaires est admis	240
b) L'identification des moyens complémentaires	244
3. L'interprétation de textes authentifiés dans deux ou plusieurs langues	249
Section 2. – <i>Les problèmes méthodologiques liés à l'établissement du fait.</i>	251
A. Les principes méthodologiques relatifs à l'établissement des faits devant les juridictions internationales	253
1. Le principe <i>Actori incumbit probatio</i>	254
2. Les principes méthodologiques de base relatifs aux modalités de l'administration de la preuve.	256
B. La transposition de ces éléments à une étude scientifique de type académique.	259
CHAPITRE V. – La réalisation matérielle d'un travail	263
Section 1. – <i>L'élaboration du plan.</i>	263
Section 2. – <i>La rédaction du texte.</i>	267
A. L'introduction	268
B. Le corps du texte.	269
1. L'optique générale démonstrative et argumentative	270
2. L'exigence de clarté et la diversité stylistique.	270
3. L'importance des références et modes de citation	271

TABLE DES MATIÈRES

291

C. La conclusion	275
D. Les annexes	276
ANNEXE. – Quelques adresses électroniques utiles	279
Bibliographie sommaire	281
Liste des principales abréviations utilisées	285